

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion.....10 centus par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centus par ligne  
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Bénédiction de la première pierre au Séminaire Canadien, à Rome.—Assemblée des Cardinaux convoquée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, le 17 mars courant; seize cardinaux reçoivent le chapeau de cardinal des mains de Sa Sainteté, au nombre desquels Son Eminence le Cardinal Taschereau.—Son Eminence le Cardinal Taschereau est adjoind aux congrégations des immunités ecclésiastiques et de la Propagande; il prend possession de son église titulaire *Santa Maria Della Victoria*; Sa Sainteté lui accorde une cour d'honneur, et à son frère l'Hon. Juge Jean-Thomas Taschereau la décoration de commandeur de l'ordre St Grégoire.—Nécrologie : M. Pantaléon Pelletier, élève de Belles-Lettres au Collège de Ste Anne.

*Causerie Agricole* : L'emploi du lait pour l'engraissement des veaux.

*Sujets divers* : Composition des fumiers suivant l'espèce des animaux et le genre de nourriture auquel ils sont soumis.—Connaissances que doit posséder celui qui dirige une ferme.—L'ordre et l'économie sur une ferme.—Surveillance et salaire des ouvriers sur une ferme.

*Choses et autres* : Personnel d'une exploitation rurale; ce personnel ne peut réellement se livrer aux opérations qu'exige la culture d'une ferme avec efficacité sans qu'il soit dérogé par une personne possédant les qualités requises pour être un bon agriculteur.—Fortune dans les vergers.—Les fumiers dans une exploitation rurale.

*Recettes* : Moyen d'enlever les taches de suif, d'huile et de graisse.—Recette pour faire des boules pour ôter les taches de graisse.

*A nos abonnés retardataires.*—Nous prions instamment ceux qui nous doivent des arrérages pour abonnement à la Gazette des Campagnes de nous les faire parvenir le plus tôt possible. Nous avons grandement besoin de ce qui nous est dû afin de faire honneur à nos propres affaires. Ces arrérages nous sont absolument indispensables pour payer les frais d'impression, de papier, etc., nécessités pour la publication de notre journal. Les deux ou trois piastres que nous recevons actuellement chaque semaine, pour abonnement à la Gazette des Campagnes ne suffisent certainement pas. Ceux qui ont à cœur l'existence de notre journal se feront, sans doute, un devoir de nous payer leur abonnement au plus tôt.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Bénédiction de la première pierre du séminaire Canadien à Rome.*—Un ami de la Gazette des Campagnes, actuellement au séminaire Français à Rome, nous écrit, à la date du 25 février dernier, ce qui suit à l'occasion de cette imposante cérémonie :

« Hier (24 février) à trois heures P. M. avait lieu la bénédiction de la première pierre du Séminaire Canadien à Rome. Cette cérémonie, coïncidant avec la présence de Son Eminence le Cardinal Taschereau, prouve à tous, que le peuple Canadien a pris place, et une place d'honneur, parmi les nations catholiques. Grâce à l'activité et à la générosité des Messieurs de St Sulpice, les travaux des nouveaux bâtiments avancent avec rapidité. Déjà les murs sont élevés jusqu'à la hauteur du second étage, et la maison sera prête à recevoir les élèves à l'automne de 1868. Les enfants du Canada qui voudront venir étudier, à sa source, la science sacrée, auront désormais leur maison au sein de la Ville Eternelle; ils y seront chez eux.

« La cérémonie d'hier s'est accomplie sous une belle tente, dressée pour préserver des ardeurs du soleil (vous auriez peut-être préféré des poêles au Canada!). Son Eminence le Cardinal Howard, protecteur officiel du Séminaire Canadien, a fait la bénédiction. Leurs Eminences les Cardinaux Taschereau et Gibbon, ainsi que plusieurs archevêques, évêques et prélats assistaient. On remarquait entre autre le patriarche Arménien. Joignez à cela vingt-cinq prêtres et séminaristes Canadiens, actuellement à Rome, les uns comme étudiants, les autres comme pèlerins, et vous pouvez vous figurer combien nous étions heureux et fiers en cette circonstance....

*Le consistoire.*—Une assemblée des Cardinaux convoquée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, a eu lieu le 17 mars courant, dans la Sala Regia. La séance a commencé à 10 heures et s'est terminée à midi. Voici

l'ordre de la procession :

Les avocats du Consistoire et de leurs assistants portant robes rouges et manteaux d'hermine ;

Les porteurs de la croix, camériers, prélats, évêques, archevêques ;

Les cardinaux ;

Sa Sainteté Léon XIII porté sur la "Sedia Gestatoria." De chaque côté du Souverain Pontife marchait la Garde Noble, les officiers de la Garde Suisse et une foule de serviteurs de tous rangs en vêtements de pourpre et cramoisis.

Le Pape prit place sur un trône élevé recouvert de drap pourpre et or. Au-dessus du trône était étalée une tapisserie de Perino del Vega représentant la Foi, l'Espérance et la Charité ; de chaque côté se trouvaient deux lions couchants, portant dans leurs gueules le drapeau pontifical avec la crosse, la tiare et les clefs.

Les cardinaux occupaient des fauteuils rangés en demi-cercle autour du Trône Pontifical.

Les avocats du Consistoire s'avancèrent d'abord et donnèrent lecture du décret concernant les béatifications. Seize cardinaux quittèrent ensuite la salle du Consistoire, se rendirent à la chapelle Sixtine et en ramenèrent les huit nouveaux cardinaux : Mgr Constales, archevêque de Tolède ; Mgr Taschereau, archevêque de Québec ; Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore ; Mgr Bernadon, archevêque de Sono ; Mgr Aloiz Masella, ex-nonce pontifical à Lisbonne ; Mgr Place, archevêque de Rennes ; Mgr Langénieux, archevêque de Reims ; Mgr Giordani, archevêque de Ferrano. Chaque nouveau cardinal était escorté par deux de ses collègues : le cardinal Taschereau, par les cardinaux Bonaparte et Zigliara, et le Cardinal Gibbons par les cardinaux Merchers et Mazzella.

Ils s'avancèrent tour à tour, s'inclinèrent trois fois, baisèrent le pied et la main du Souverain Pontife, reçurent de Sa Sainteté le baiser de paix et se retirèrent.

Ils s'avancèrent de nouveau pour recevoir le chapeau qui était apporté sur un plateau d'argent. Chaque cardinal s'agenouilla à son tour devant le Pape qui leur plaça sur la tête le chapeau rouge, prononçant en même temps d'une voix distincte les paroles suivantes :

"Ad laudem Omnipotentis Dei et Sanctæ Sedis Apostolicæ, ornamentum accipe, galerum rubrum, insigne dignitatis cardinalitatis per quo designetur quod usque ad mortem et sanguinis effusionem inclusive, pro exaltatione sanctæ fidei, pace et quieti populi christiani augmento, et statu Sanctæ Romanæ Ecclesiæ te intrepidum exhibere debeas.

"In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen."

Le Pape a témoigné au cardinal Gibbons une faveur marquée. Le cardinal Taschereau était calme quoique son émotion fut visible.

Le Souverain Pontife partit ensuite avec son escorte.

Il passa par la Sala Ducala, où se trouvait d'un côté les agents diplomatiques accrédités auprès du St Siège et leurs familles, et de l'autre les princes romains et leurs familles. Un grand nombre d'autres dignitaires tant ecclésiastiques se trouvaient aussi dans cette salle.

Subséquentement, une adresse en latin fut présentée par un séminariste aux nouveaux princes de l'Eglise ; Le cardinal Taschereau y répondit en latin, et le cardinal Gibbons en anglais. Après le consistoire. Leurs Eminences présentèrent leurs hommages au Saint-Père qui, dans sa réponse, parla surtout du Canada et des Etats-Unis.

Son Eminence le cardinal Taschereau a été adjoint aux congrégations des immunités ecclésiastiques et de la Propagande. Dans la soirée, le recteur du collège irlandais a donné un dîner aux cardinaux américains, au secrétaire et au recteur de la Propagande, ainsi qu'à Mgr Keane, d'Irlande, et Mgr Carr, de Melbourne, Australie.

*Son Eminence le Cardinal Taschereau prend possession de son église titulaire à Rome.*—Un grand nombre de personnes y compris l'archevêque Carr et l'évêque Keane, étaient présentes lorsque le cardinal Taschereau a pris possession de son église titulaire *Santa Maria Della Vittoria*.

Une procession eut lieu. Elle était composée d'étudiants du collège canadien, des élèves de la Propagande et des R. P. Carmélites.

Le cardinal Taschereau était assis sur un trône à gauche de l'autel.

Après avoir lu le bref nommant le cardinal Taschereau titulaire de cette église, le R. P. Carmélite se mit à genoux et embrassa la main du cardinal.

Le Supérieur lut ensuite une adresse en français, à laquelle répondit le cardinal Taschereau. Il dit : "Entre autres bienfaits innombrables que je dois au Pape, je compte celui d'avoir pour église titulaire celle si richement décorée par le prince Sorlonia et dont feu le cardinal Jacobini était le titulaire.

"Au Canada, la première église fut consacrée à Marie, il y a trois siècles, et elle devint la mère féconde des nombreuses églises qui aujourd'hui couvrent l'immense vallée du Saint-Laurent, du Mississippi et des rivières Winnipeg et Columbia.

"Peu de temps après que la première église eut été consacrée à Marie, une autre fut érigée à Notre-Dame de la Victoire. Elle est un lieu de pèlerinage où, à chaque heure du jour, les fidèles peuvent implorer les faveurs de la Mère de Dieu ou la remercier de celles obtenues déjà."

Le cardinal Taschereau a terminé en disant : "Aujourd'hui est le 16e anniversaire de ma consécration épiscopale. Je demande à Dieu qu'il me fasse accomplir mes devoirs dignement."

Son Eminence le Cardinal Taschereau est actuellement en route pour le Canada afin de présider aux imposantes cérémonies de la Semaine Sainte et de Pâques dans la Basilique Notre-Dame de Québec.

A la date du 22 mars courant, Son Eminence arrivait à Paris, étant parti de Rome le samedi dans l'après-midi, 19 mars. Le Cardinal est très charmé de la réception cordiale dont il a été l'objet au Vatican. Il dit qu'il a été spécialement touché des délicates attentions dont Sa Sainteté le Pape Léon XIII a fait preuve à son égard en lui accordant une cour d'honneur et en nommant MM. les Vicaires-Généraux Hamel et Legaré au rang de protonotaires apostoliques ; MM. les abbés M.-E. Méthot et J.-B. Z. Bolduc, au

rang de prélats domestiques ; et MM. les abbés C.-A. et H. Têtu, au rang de camériers secrets.

Le frère de Son Eminence le Cardinal, l'Hon. Juge Jean-Thomas Taschereau, a aussi reçu une décoration—celle de Commandeur de l'ordre Saint Grégoire.

Nécrologie.

PANTALÉON PELLETIER

Elève de Belles lettres au Collège de St-Anne

Décédé à St Paschal le 18 mars 1887, à l'âge de 19 ans et 6 mois.

Breves dies nominis. Job. 14.

Si Job pouvait dire à tous les hommes : " Breves dies nominis ; " vos jours sont en petit nombre, combien n'avons-nous pas raison de répéter ces trois mots devant la tombe qui vient de s'ouvrir ! En effet, cette tombe renferme un de nos jeunes confrères, âgé de dix-neuf ans seulement ! Oui, cher ami que nous avons perdu, ton existence a été bien courte ! le nuage qui passe, le lis qui ne voit qu'un matin, le songe qui n'apparaît que pour s'évanouir aussitôt : voilà des images de ta vie !

Dix-neuf printemps à peine, oh ! c'est bien peu de chose, Mon Dieu ! pour séparer la tombe du berceau. Oh ! c'est bien peu ne voir que dix-neuf fois la rose Avant d'aller dormir pour jamais au tombeau !

Mais, comment est-il donc tombé ce fort, qui naguère encore était au milieu de nous, rayonnant de santé ? Huit jours à peine se sont écoulés depuis le commencement de sa maladie et déjà, il dort à quatre pieds sous terre ! Ah ! la mort a des rigueurs à nulle autre pareilles. C'est une faux qui coupe l'herbe mûrie, comme la fleur naissante ; c'est un aveugle qui frappe au hasard et abat sans pitié ! Rien, rien, n'échappe à ses coups. C'est elle, c'est la mort qui réduit en poudre les sceptres et les couronnes ; c'est elle qui visite les chaumières pour les remplir de deuil et de larmes ; c'est elle qui couche le vieillard dans sa bière ; c'est elle qui vide les berceaux et qui pose sa main de glace sur les fronts de vingt ans ! O Mort ! que tu es terrible ! que tu es inexorable !

PANTALÉON PELLETIER, élève de Belles-Lettres au Collège de Ste-Anne, était fils de Monsieur Hubert Pelletier, cultivateur de St-Paschal. Il entra dans la deuxième classe du cours commercial en 1881. Quoique bien jeune alors, il comprenait cependant que l'étudiant a deux choses à conquérir : la science et la piété. Ah ! nous qui avons vécu dans l'intimité du cher défunt, nous pouvons dire avec quelle ardeur il s'est toujours attaché à la poursuite de la science ! Un instant d'étude, c'était pour lui un trésor ! Aussi doué comme il l'était d'un talent facile, ses efforts ont toujours été couronnés de brillants succès.

Si le jeune Pelletier était un modèle au travail, il l'était encore à la chapelle ! Il était beau à voir devant le Saint-Sacrement, les mains jointes et les yeux fixés sur le tabernacle. Avec quelle ferveur il faisait ses fréquentes communions ! Comme il aimait la Sainte Vierge ! En un mot, qu'il était pieux ! Ah ! sa piété, sa vertu ! Ce sont là sans doute les fleurs qui captivaient les regards de Dieu ; les fleurs qu'il a voulu détacher du sol avant qu'elles y puisèrent le venin corrupteur, avant qu'elles se flétrissent au souffle des passions et des misères humaines.

Notre-Seigneur dit dans son Evangile : " Quâ horâ non putatis filius nominis veniet : " je viendrai vous chercher à l'heure que vous y penserez le moins. Oh ! que cela est toujours vrai ! Qui aurait cru que le cher ami que nous pleurons devait si tôt nous faire un éternel adieu ! Sa jeunesse et sa force semblaient lui assurer une longue carrière. L'avenir lui souriait. Ses études bientôt terminées, lui promettaient des honneurs et de la gloire ! Et ses parents voyaient avec un plaisir extrême que leur fils-ainé possédait toutes les vertus que le Christ exige de ceux qu'il choisit pour le sanctuaire ! Et il n'est plus maintenant ! O calculs des hommes, que vous êtes trompeurs !

Mais, si notre bien-aimé confrère n'attendait pas la mort si tôt, il n'a pas cependant été surpris par elle. Il était prêt. Dès le premier instant de son impitoyable maladie, il a semblé avoir un pressentiment de sa fin prochaine ; et alors, il s'est préparé à franchir le terrible passage. Toutes ses souffrances étaient offertes en sacrifice. Il regardait Jésus sur la Croix. Aussi, jamais nous n'avons entendu sortir une plainte de sa bouche. Nous n'avons pas assisté à ses derniers moments, puisque la Providence lui a donné la consolation de mourir dans sa famille. Mais nous sommes bien persuadés qu'il a été résigné jusqu'au bout, et qu'il a fait une mort précieuse aux yeux du Seigneur.

Déjà, sans doute, il nage dans un océan de bonheur ! Ce n'est donc pas sur lui qu'il faut pleurer, mais sur nous-mêmes que son départ désole ! Estimé comme il l'était par ses condisciples et par ses maîtres, sa disparition a plongé tous les cœurs dans le deuil et la tristesse. C'est surtout sur ses parents qu'il faut pleurer ! Ah ! pauvre père affligé, pauvre mère inconsolable ! Nous mêlons nos larmes aux vôtres, et nous prions le Dieu de toute bonté de verser un peu de baume sur la nouvelle plaie que la mort vient de faire à vos cœurs.

Le service a été chanté, lundi, par le Rév. M. Dominique Pelletier, professeur de théologie au Collège de Ste-Anne. Les RR. MM. Albert Rouleau vicaire à St-Paschal, et Chs Leclerc vicaire à la Rivière-du-Loup, remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre ; la levée du corps a été faite par le Rév. M. Chs A. Collet, directeur des ecclésiastiques et des élèves du Collège de Ste-Anne. Plusieurs des compagnons de classe du défunt ont pu assister aux funérailles et accompagner leur regretté confrère jusqu'à sa dernière demeure.

R. I. P.

UN CONFRÈRE.

Collège Ste Anne, 21 mars 1887.

CAUSERIE AGRICOLE

L'EMPLOI DU LAIT POUR L'ENGRAISSEMENT DES VEAUX.

Dans certaines situations spéciales l'engraissement des veaux peut devenir une spéculation très profitable. Pour réussir, il faut d'abord que la viande de veau se vende à un haut prix et que l'on soit assez rapproché des villes ou des autres grands centres de population, pour pouvoir profiter de tous les marchés sans payer des frais de transport trop élevés et sans une trop grande perte de temps de la part de celui qui porte ce produit sur les marchés ; car pour le cultivateur le temps a une valeur qu'il faut savoir apprécier et employer avantageusement dans toutes les opérations

d'une ferme, même quant à la vente des produits de toutes sortes que l'on réalise sur la ferme et que l'on doit porter sur les marchés.

On engraisse d'abord les veaux nés à la ferme, puis on en achète d'autres en nombre suffisant pour consommer le lait dont on peut disposer. Dans ces achats, on doit choisir les veaux nés de vaches tenues en bon état et préférer les mâles aux femelles, parce que les premiers engraisent toujours mieux. Ces veaux sont séparés de leurs mères aussitôt après leur naissance et on leur fait boire dans un seau le lait sortant du pis de la vache. Au début, si les veaux font difficulté de boire on leur donne les doigts et ils s'habitueront très vite à boire au seau, surtout s'ils n'ont pas tété auparavant. Ceux qui ont déjà tété refusent ordinairement de boire au seau pendant une journée et même plusieurs semaines, jusqu'à ce que poussés par la faim, ils se décident généralement à boire.

Pendant les premiers quinze jours, on fait boire les veaux trois fois par jour; plus tard, deux fois suffisent: matin et soir. Le lait fait d'autant plus de profit que les veaux en absorbent une plus grande quantité; cependant il faut éviter la satiété et le dégoût provenant de l'excès de nourriture.

Les veaux doivent recevoir une ration régulière, et dans ce cas ils ne boivent jamais plus que leur appétit. C'est pour mieux régulariser cette ration que l'on fait boire les veaux au lieu de les laisser têter.

Les veaux à l'engrais sont sujets à la diarrhée, et dans ce cas ils perdent l'appétit et ne profitent plus.

La tisane d'orge est un remède simple et presque toujours infailible contre la diarrhée. On fait bouillir une pinte d'orge dans trois pintes d'eau; lorsque le grain est crevé, on jette cette première eau et on en ajoute de nouvelle que l'on fait bouillir pendant une heure. C'est cette dernière eau que l'on emploie comme tisane et qui sert à couper le lait qui doit être donné au veau malade. Si celui-ci fait difficulté d'en boire on en met d'abord qu'une petite quantité dans le lait, par exemple une pinte de tisane par trois pintes de lait, puis on augmente la proportion de tisane: moitié de l'une, moitié de l'autre; si la diarrhée persiste, on met deux tiers de tisane et un tiers de lait: dans ce dernier cas, la diarrhée s'arrête ordinairement.

Les veaux à l'engrais aiment la chaleur et la propreté. Il est donc nécessaire de les mettre dans des loges chaudes et sèches, dont le pavé a une pente suffisante. On leur donne une bonne litière qui doit être renouvelée de temps à autre. Autant que possible, chaque veau doit être mis dans une loge séparée et assez haute pour qu'il n'aille pas dans la loge voisine.

On établit le prix de revient de la viande du veau, de la manière suivante: A sa naissance, un veau se vend en moyenne deux piastres; s'il pèse soixante livres, il consomme trois pots de lait par jour en moyenne; à mesure que le veau prend du poids, la ration augmente graduellement et elle atteint huit pots de lait par jour pour un veau de deux cents livres poids vivant, et même onze pots de lait si le veau pèse vivant trois cents livres. On a aucun intérêt à amener un veau à un très grand volume, à moins que le prix de la viande augmente avec l'âge. Mais d'ordinaire les prix sont uniformes, que les veaux

soient jeunes ou vieux, gros ou petits: dans ce cas, il est plus avantageux de vendre des veaux les plus jeunes possibles.

Les meilleurs veaux engraisés payent le lait de 2 à 3 cts le pot en moyenne. On calcule qu'un veau à l'engrais augmente de 24 livres par semaine pour une consommation de 8 à 10 pots de lait par jour, ou 20 livres par semaine pour une consommation de 6 à 7 pots, ou 13 livres pour une consommation de 4 à 5 pots de lait. En moyenne, il faut 5 pintes de lait pour déterminer l'augmentation sur le poids de l'animal.

On a essayé, dans l'engraisement des veaux, de remplacer une partie du lait par des aliments d'une moindre valeur commerciale, par exemple, des farines, de la graine de lin, des matières sucrées, mais les résultats obtenus sont peu avantageux. Tant que ces matières n'ont été données qu'en petite quantité, les veaux n'en ont pas souffert; mais si elles forment la plus grande partie de la ration, la diarrhée ne tarde pas à se déclarer; il faut alors mettre les veaux à la diette, et il y a arrêt dans leur développement.

Il n'y a que les œufs qui puissent remplacer avantageusement le lait dans l'engraisement des veaux. Trois œufs forment l'équivalent d'une pinte de lait; alors, si les œufs sont à bon marché, il y a avantage à les employer. On met des œufs entiers avec la coque (coquille) dans la bouche du veau, on la lui ferme et l'animal avale le tout. On prétend que la coquille de l'œuf agit favorablement sur la santé du veau et prévient la diarrhée. Pour cette même raison, on recommande d'ajouter de temps à autre un peu de craie en poudre dans le lait du veau. On fait aussi des boulettes de pâte avec un peu de farine et des œufs; ces boulettes sont une riche nourriture, et si elles ne sont données qu'en petite quantité, les veaux en profitent bien.

Quant au thé de foin, recommandé par certaines personnes, il n'a jamais montré une grande efficacité; ce thé de foin, n'est que de l'eau dans laquelle on a fait bouillir du foin: c'est un peu meilleur que de l'eau claire, voilà tout. Ce breuvage ne peut pas être aussi nourrissant que le lait. On peut l'employer pour nourrir les veaux en élève, pourvu qu'il n'entre que pour une petite partie de la ration; mais il n'est d'aucune utilité dans l'engraisement.

On croit généralement qu'il est impossible d'engraisier convenablement les jeunes veaux, sans avoir recours uniquement au lait doux. Il est vrai que la nourriture la plus essentielle qu'il convient de donner aux jeunes veaux est le lait, parce qu'il contient toutes les matières nécessaires au rapide accroissement et au précoce engraisement de ces jeunes veaux. Cependant, à la rigueur, toute nourriture contenant des substances analogues au lait, et réduite à l'état soluble, pouvant être donnée dans un état liquide aux jeunes veaux, peut être en partie substituée au lait doux. On a pour cela parfois recours au thé de foin qui est un constituant soluble du foin que l'on a soumis à l'ébullition.

La meilleure nourriture dont on puisse faire usage pour l'engraisement des veaux, sans faire uniquement usage de lait doux est l'emploi des tourteaux de lin, de la mélasse et du lait écrémé donnés en mélange pendant les deux premières semaines, puis après on peut y ajouter un peu d'avoine ou d'orge moulu. Avec cette

nourriture, des veaux de quatre semaines ont atteint cent vingt à cent quarante livres en pesantur poids vivant, et cela en ne leur ayant donné du lait doux que pendant les huit premiers jours de leur naissance.

Le tourteau de lin doit être écrasé et réduit en un mucilage épais avant de le mélanger au lait écrémé. La mélasse doit être ajoutée directement au lait, et le tout donné chaud aux veaux. La quantité qu'il convient de donner au jeune veau doit être une cuillerée à soupe de tourteau de lin et une cuillerée de mélasse, divisée en trois parties, une pour chacun des trois repas de la journée, le tout ajouté à la quantité ordinaire de lait écrémé que l'on donne au veau à chaque repas. A la fin de la première semaine, cette proportion peut être augmentée, et à dix jours ce qui aurait suffi pour les trois repas peut être donné en un seul repas, c'est-à-dire une cuillerée à soupe de tourteau de lin et une de lait mélangé au lait écrémé. Au commencement de la troisième semaine, une cuillerée à soupe d'avoine moulu, ou d'orge, peut être ajoutée à chaque repas.

Voici ce que nous lisons dans le "Traité sur l'élevage et les maladies des animaux" ayant pour auteur M. L. A. Couture, à l'occasion du remplacement du lait doux remplacé par le lait écrémé pour la nourriture des veaux :

"..... Si l'on est obligé de donner du lait écrémé aux veaux, voici ce qui arrive: On donne au veau une substance à laquelle on a enlevé le beurre, le sucre de lait et une partie de la caséine, c'est-à-dire tous les éléments nutritifs. Il s'agit donc de remplacer ces éléments indispensables par d'autres analogues. Ainsi en ajoutant au lait écrémé de la mélasse et une décoction de tourteau de lin, on compense la perte du beurre, car la partie sucrée de la mélasse remplace le sucre lacté, et la gomme et l'huile du tourteau remplacent le beurre. Cette composition laisse à désirer, car une partie de la caséine a été enlevée, et ni la mélasse ni le tourteau de lin n'en contiennent la moindre trace. Pour suppléer à cette lacune, plusieurs éleveurs recommandent une infusion de graines de chanvre ou encore mieux une infusion de foin. Mais quelque soit le mérite de ces formules, on ne doit pas oublier que la caséine, telle qu'elle existe dans le lait, ne se trouve guère en quantité notable que dans certains légumineux, tels que les fèves, les pois et les lentilles. Ainsi en ajoutant au lait écrémé un peu de mélasse et une décoction de tourteau de lin, avec de la farine de fèves, de pois ou de lentilles délayées dans le tout, on arrive à former une nourriture artificielle qui ressemble essentiellement au lait de la mère et en possède toutes les qualités nutritives dans la proportion que la nature elle-même nous indique.

"Voici comment on peut préparer ce lait artificiel: On met dans un vase une demi-livre de tourteau de lin et un peu de mélasse, on jette assez d'eau bouillante ou de lait pour délayer et on recouvre bien. Quelque temps après on jette un peu de farine de légumineux. Cela constitue la ration d'un veau. On peut augmenter la quantité de tourteau jusqu'à une livre. Cela forme une ration de cinq pintes. Cette alimentation donnée deux fois par jour, se continue depuis huit jours après la naissance jusqu'à l'âge de trois mois, époque à laquelle on sèvre graduellement

le jeune veau en diminuant la nourriture liquide et en y substituant des racines hachées, mélangées de foin et en lâchant les jeunes veaux dans les pâturages.

"Mais, je le répète, rien ne remplacera jamais le lait naturel.

"Je sais que beaucoup de cultivateurs n'élèvent les veaux qu'avec du lait écrémé, mais je sais aussi qu'ils y gagneraient s'ils y ajoutaient les substances que j'ai mentionné plus haut. Les anglais comprennent bien cela et le bon sens nous ordonne d'en agir ainsi."—  
(A suivre.)

#### Composition des fumiers suivant l'espèce des animaux et le genre de nourriture.

Nous trouvons toujours que les fumiers diffèrent considérablement dans leur composition suivant l'espèce des animaux et suivant le genre de nourriture auquel ils sont soumis; et, bien que le fait soit généralement reconnu, on ne lui a pas accordé l'importance qu'il mérite; car la préparation, l'application et l'action des engrais en dépendent essentiellement.

*Age des animaux.*—Il est très naturel que l'âge des animaux ait une très grande influence sur la valeur de leurs excréments; car les jeunes animaux ont besoin d'acide phosphorique, de chaux, d'azote pour la formation de leurs os; et ils ne peuvent trouver ces substances que dans leur nourriture. Les excréments d'une jeune bête ne peuvent, par conséquent, contenir une aussi grande somme de ces éléments que ceux d'un animal adulte.

Cette diminution devrait donc faire faute, ce semble, quand on applique ces excréments à des plantes qui, comme le blé, l'orge, les fèves, le trèfle et les navets, ont besoin de beaucoup d'acide phosphorique, de chaux et d'azote pour arriver à leur parfait développement. D'ailleurs, outre ces trois éléments, le corps des jeunes animaux demande encore, pour sa constitution, beaucoup de carbone, d'hydrogène, de soufre, de chlore et de soude, et toutes ces substances sont extraites des fourrages par l'acte de la digestion: du moment où elles sont nécessaires aussi pour la nourriture des plantes et surtout des plantes alimentaires, il est aisé de concevoir que les excréments des jeunes bestiaux ne peuvent jamais avoir la même valeur que ceux des animaux qui ont acquis toute leur croissance, et qui ne retiennent de ces éléments que juste ce qu'il faut pour réparer les pertes et les sécrétions.

Au reste, il est reconnu depuis longtemps que le fumier du jeune bétail est de tous le moins bon.

*Espèce des bestiaux.*—L'espèce des bestiaux influe sur la qualité des fumiers, en tant que quelques-uns accaparent plus spécialement tels ou tels éléments du fourrage et les retiennent dans leur corps.

Les bêtes à cornes, par exemple, demandent, à ce qu'il paraît, pour la constitution chimique de leur corps, ou pour la formation du lait, plus d'azote et plus de phosphate que les bêtes à laine. D'un autre côté, celles-ci ont besoin de plus de soufre, de chlorure de sodium (sel commun) pour la formation de leur laine.

Les excréments des bœufs ne peuvent donc pas contenir autant d'azote que ceux des moutons, tandis

qu'ils sont plus riches en sel et en soufre que ceux de ces derniers.

Cependant la valeur des excréments des diverses espèces d'animaux dépend aussi, en partie, de la différence de leurs organes, et de l'état de ténuité auquel ces excréments ont été portés par la mastication et la digestion. Les brebis, ayant des organes digestifs plus puissants que les vaches, épuisent plus complètement leur fourrage de ses principes nutritifs et peuvent par conséquent, leur donner une plus grande valeur, parce qu'elles les réduisent, en les ruminant, à un état plus complet de la trituration. Aussi, avec le même fourrage, les excréments de brebis n'ont pas une aussi grande valeur que ceux des vaches; ils agissent à la vérité plus promptement, mais cela vient de ce qu'étant broyés plus menus, ils sont plus promptement décomposés.

L'expérience vient encore confirmer la justesse de ces considérations; car, si elle nous montre les effets du fumier de mouton beaucoup plus prompts, elle nous les montre aussi infiniment moins durables que ceux du fumier de bœuf.

*Emploi des animaux.*—On conçoit aisément que l'usage que l'on fait des animaux doit influencer sur la qualité des engrais: en effet, le fumier des vaches laitières ne peut pas être aussi riche que celui des vaches qui ne donnent pas de lait, ou qui ne sont pas en état de gestation, car les substances qu'elles empruntent pour former leur lait ou nourrir le veau qu'elles portent sont précisément celles qui communiquent le plus de puissance aux engrais: tels sont l'azote, le phosphore, le chlore et la soude.

Les bœufs de travail, qui pendant l'hiver restent tranquilles dans les étables, s'ils sont nourris comme les vaches laitières, produisent du fumier bien meilleur que celui de ces dernières, pourvu, toutefois, qu'ils n'engraissent pas, car alors le fourrage servirait à former de la viande qui absorbe les mêmes principes que le lait. Il n'en n'est pas ainsi du fumier provenant du bétail à l'engrais: le fumier est meilleur, puisque dans ce cas le bétail reçoit toujours des fourrages plus riches en substances alimentaires et qu'il les reçoit en plus grande quantité; tandis que le bœuf de travail dont il est mentionné plus haut ne reçoit qu'une nourriture égale à celle que l'on donne à la vache laitière.

Se trouvant dans les mêmes circonstances, les moutons donnent de meilleur fumier que les brebis portières; car les moutons ne produisent que de la laine, et les brebis fournissent de plus du lait ou de la nourriture à l'agneau qu'elles portent, tous matériaux extraits du fourrage.

*Espèce du fourrage.*—L'espèce du fourrage que reçoit un animal est, de toutes les circonstances qui modifient la richesse des engrais, celle qui a la plus grande importance.

Quand les animaux sont assez mal nourris pour que de jour en jour leur embonpoint diminue, leurs excréments perdent de leur qualité; car, dès lors, non-seulement les excréments spéciaux au corps lui-même sont moins abondants, mais encore le fourrage se trouve plus complètement épuisé par les organes digestifs; si, au contraire, le fourrage que l'on donne au bétail est abondant et riche en principes nutritifs, les excréments auront beaucoup plus de qualité, car,

outre qu'ils contiendront une plus grande quantité d'excréments du corps, ils seront formés d'un fourrage moins épuisé; de là vient que le fumier des animaux à l'engrais est le meilleur de tous.

Les bêtes nourries immodérément sont celles qui donnent les engrais les plus puissants; cela n'a plus besoin de démonstration, mais aussi il arrive, dans ce cas, que le fourrage n'a pas subi toutes les transformations désirables, ni produit tout l'effet qu'on en attendait: aussi, règle générale, meilleurs seront les aliments et meilleurs seront les excréments qui en proviendront, en supposant que les animaux tirent assez avantage de ces aliments pour augmenter en viande et en suif au lieu de diminuer; car, alors, les excréments s'enrichiront d'autant plus en phosphore, en soufre, en soude, en potasse, en chlore, en chaux, en magnésie, en azote.

L'expérience nous apprend que le bétail d'engrais produit des fumiers très puissants quand on lui permet le libre usage du sel commun, et c'est tout naturel, car, par l'addition du sel, les substances fécondantes des engrais se trouvent augmentées.

On soutient aussi que les excréments de bœufs nourris avec du fourrage échaudé sont supérieurs en qualité à ceux des bœufs nourris à la manière ordinaire; cependant cela paraît à peine possible: ils doivent, au contraire, en admettant une parfaite égalité dans la qualité et la quantité du fourrage, être moins bons, car l'échaudage donne aux aliments une disposition telle, qu'ils cèdent plus facilement leurs sucs nutritifs aux organes digestifs; aussi donnons-nous à nos vaches moins de fourrages échaudés que d'autres.

Les excréments des bœufs nourris avec des fourrages échaudés agissent plus rapidement, car les fibres ligneuses et les autres parties végétales dures de ces fourrages ont été ramollies par l'opération de l'échaudage, et par conséquent se décomposent avec plus de facilité que quand elles ont passé à l'état d'excréments.

C'est à cet effet plus prompt qu'il faut attribuer cette croyance que les engrais provenant du bétail nourri avec des fourrages cuits sont ceux qui ont le plus de qualité, quoiqu'il n'en soit réellement rien.—*Extraits du "Traité général des engrais" par M. Sprengel.—Traduction.*

#### Connaissances que doit posséder celui qui dirige une ferme.

Pour remplir les devoirs de directeur d'une ferme, il ne faut pas être un agriculteur ordinaire, un homme sans connaissances; il faut avoir fait des études spéciales en agriculture, avoir déjà beaucoup pratiqué; car, bien que la science agricole embrasse toutes les sciences et prête à toutes son appui, il ne suffit pas d'être un savant théoricien pour bien cultiver, il faut encore être savant praticien, attendu qu'il n'est pas de science qui présente plus de difficultés dans l'exécution pratique que l'art de cultiver la terre.

Outre les connaissances pratiques, celui qui est chargé de la direction d'une grande ferme doit encore faire preuve d'une grande force de caractère et d'une grande impassibilité, avoir l'esprit droit et juste, en

un mot avoir l'esprit qui convient à son état, c'est-à-dire ne laisser rien à désirer dans l'intérêt de la mission importante qui lui est confiée.

Il pourrait être surprenant à un grand nombre de cultivateurs d'exiger autant de savoir de la part de celui qui est appelé à diriger une ferme, quand ces mêmes cultivateurs refusent à leurs enfants l'avantage d'être initiés aux premiers principes de l'agriculture dans nos écoles d'agriculture, et qui se moquent d'un voisin qui aurait eu la bonne idée d'envoyer son enfant à une école d'agriculture ou sur une ferme-modèle où les opérations se font avec intelligence et avec le plus grand succès. C'est justement à cause de ces fausses idées que l'on entretient, que l'agriculture se traîne péniblement dans l'ornière de la routine et qu'elle ne donne que de faibles produits dans un trop grand nombre de fermes.

#### L'ordre et l'économie sur une ferme.

Le cultivateur qui tient à une culture payante doit toujours faire régner le plus grand ordre et la plus grande économie dans l'exécution des travaux de la terre. En agriculture, le temps perdu ne se répare plus, et les pertes qu'il occasionne ruinent la terre et son propriétaire; cependant il faut beaucoup moins chercher un travail forcé que chercher à le bien exécuter. Les travaux des champs, bien exécutés, offrent toujours de grands bénéfices; mais le travail fait avec trop de précipitation et mal fait est celui qui ruine le cultivateur. Qu'on y réfléchisse bien; les conséquences qui en découlent, méritent qu'on évite cet état de choses et que l'on dirige les travaux d'une ferme avec réflexion et prudence. Agissons avec ordre et économie, même à l'égard des moindres détails des opérations d'une ferme. Le succès est à ce prix. Pensons-y bien.

#### Surveillance et salaire des ouvriers sur une ferme.

Tous les travaux de culture à l'intérieur comme à l'extérieur d'une ferme, doivent être surveillés par l'œil du maître. Cette surveillance doit être journalière, surtout à l'égard des travaux qui ne doivent être faits qu'à la journée ou par des ouvriers; ceux dont la bonne exécution peut être vérifiée en tout temps doivent se donner à la tâche. Dans l'un comme dans l'autre cas, les travaux doivent être payés ce qu'ils valent; mais on ne doit jamais les recevoir avant d'avoir reconnu qu'ils ont été parfaitement faits.

Ne refusons jamais le salaire, donnons-le raisonnable, parce qu'il faut que l'ouvrier vive; mais exigeons de lui un travail parfait, plutôt qu'un travail exagéré. Un travail modéré bien exécuté n'est jamais trop payé; le mauvais travail, au contraire, qu'elle qu'en soit la quantité, est toujours trop cher, attendu que les produits récoltés sur un sol mal cultivé ne payent souvent pas les frais, tandis que le travail bien exécuté fournit toujours à celui qui le fait faire un bénéfice considérable.

#### Choses et autres.

*Personnel d'une exploitation rurale.*—Toute propriété ne peut être exploitée si elle n'est dirigée par un personnel intelligent,

instruit, actif, laborieux et soigneux par-dessus toutes choses. Ce sont là les qualités nécessaires à tout cultivateur qui veut cultiver avec fruit, obtenir de grands produits, et attacher davantage ses enfants à la culture du sol.

Pendant il ne suffit pas à l'agriculteur d'être capable, intelligent, actif et laborieux; il faut encore qu'il soit économe, qu'il le soit sans lésinerie; car, en agriculture, l'économie bien entendue enrichit, et la lésinerie ruine comme la prodigalité.

Aussi longtemps que l'agriculture sera le fait du hasard, plutôt que du savoir et du raisonnement, il ne faudra nullement compter sur l'abondante production d'où doit jaillir le bien-être des populations. Soyons en persuadés, l'instruction, le travail, l'ordre, l'économie, la morale assurent au cultivateur l'aisance, le bien-être; en dehors de ces qualités nul ne saurait réussir dans la noble profession de cultivateur. Combien même nous dépenserions des milliers et des milliers de piastres à établir des colons qui ne possèdent pas ces qualités, jamais nous n'arriverons à retirer du sol les immenses richesses qu'il contient. Inutile de défricher nos terres incultes pour les livrer ensuite à une culture imparfaite et ruineuse! Il faut auparavant asseoir l'agriculture sur des bases solides en propageant l'enseignement agricole par tous les moyens possibles, ayant comme point de départ nos écoles primaires. Dès que dans nos campagnes on aura su apprécier l'importance de ce premier enseignement donné aux enfants qui se destinent à la vocation agricole, les écoles d'agriculture ne manqueront pas d'être encouragées, les cercles agricoles plus nombreux, et les sociétés d'agriculture largement secondées dans leur œuvre à promouvoir le progrès agricole. Et comme conséquence le personnel d'une exploitation agricole possèdera les qualités requises pour mener à bonne fin les opérations d'une ferme.

*Fortune dans les vergers.*—Il a été exporté en Europe, dans la dernière saison, cent mille barils de pommes de la Nouvelle-Ecosse, dont les propriétaires de vergers ont retiré \$225,000. Cela nous enseigne que les arbres fruitiers n'embellissent pas seulement les propriétés, mais ils enrichissent encore les propriétaires. Les profits que l'on réalise par la culture des fruits dans la Nouvelle-Ecosse doivent nous inviter à ne pas négliger cette culture dans la Province de Québec qui offre les mêmes avantages de succès pour peu que nous accordions à cette culture les soins qui lui conviennent. Nous apprenons qu'un de nos agronomes Canadiens, déjà propriétaire de vergers considérables dans le voisinage de Montréal, l'Hon. M. Le Beaubien, se propose de se livrer à cette culture sur une échelle encore plus considérable que par le passé, puisqu'il vient de faire la demande de mille jeunes pommiers pour lui-même, et de 500 pour expédier en France, à la pépinière de M. Auguste Dupuis, du Village des Aulnaies. Nos félicitations à notre ami M. Dupuis pour cet encouragement qui vient de lui être accordé et qui aura pour but de faire connaître sa pépinière d'arbres fruitiers de toutes espèces, à l'étranger.

*Les fumiers dans une exploitation rurale.*—Nous devons admettre qu'à l'égard des fumiers, la majorité des cultivateurs n'y attachent pas assez d'importance. Cependant toute exploitation rurale sans fumier est un corps sans âme, par conséquent sans produit; et celle qui en manque en partie ne donne que de faibles produits.

Pour se procurer beaucoup d'engrais sur le sol de l'exploitation, il ne faut laisser perdre ni pailles, ni bulles de céréales, ni feuilles, ni herbes, ni aucuns débris végétaux et animaux; recueillir soigneusement le fumier des animaux, les urines, les matières fécales, enfin ne rien négliger de ce qui peut augmenter la quantité des engrais sur le sol de la ferme.

#### RECETTES

##### Moyen d'enlever les taches de suif, d'huile et de graisse.

On imbibe l'étoffe d'essence de térébenthine rectifiée, et on frotte les deux côtés avec un linge propre de manière à enlever le plus possible l'essence et le corps gras qu'elle tient en dissolution. On remet encore de l'essence sur la tache et on recouvre celle-ci de terre à foulon ou de terre de pipe en poudre; on enlève un quart d'heure après, la terre absorbante et la tache a disparu. Il est de la plus haute importance d'employer de l'essence rectifiée, l'essence non rectifiée laisse une tache peut-être plus difficile à enlever que la tache primitive.

*Recette pour faire des boules pour ôter les taches de graisse.*

Humectez avec du jus de citron de la terre à foulon sèche; ajoutez-y un peu de potasse pure réduite en poudre, et faites du tout une pâte épaisse, que vous roulez ensuite en petites boules de la grosseur d'une bille, et faites-les sécher au soleil.

CANADA, } COUR DE CIRCUIT,  
PROVINCE DE QUEBEC, }  
District de Kamouraska } Pour le District de Kamouraska.  
No. 8006.

(En vacance.)

*Le onze mars mil huit cent quatre-vingt sept.*

JOSEPH RIOUX, Marchand, des Trois-Pistoles, Demandeur,  
vs.

JOSEPH PLOURDE, Cultivateur, ci-devant de St-Jean de Dieu, et actuellement absent de cette Province, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.  
P. LANGLAIS,  
G. C. C.

24 mars 1887.

CANADA, } COUR SUPERIEURE,  
PROVINCE DE QUEBEC, }  
District de Kamouraska.  
No. 693.

DAME HELCIA ROY, épouse commune en biens de Clément Phaucas dit Raymond, ci devant de la paroisse de Notre-Dame du Lac, dans le dit District, et maintenant de Salmon Falls, de New-Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique, dûment autorisé à ester en justice, Demanderesse,

vs.  
Le dit CLÉMENT PHAUCAS DIT RAYMOND, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée ce jour par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

ALF. DIONNE,  
Procureur de la Demanderesse.  
Fraserville, 9 mars 1887.  
24 mars 1887.

**Demande d'emploi comme Meunier.**

Le soussigné ayant été à l'emploi de l'Hon. M. E. Dionne comme meunier dans un de ses Moulins à farine à Ste Anne de la Pocatière pendant plusieurs années, et en dernier lieu à St Louis de Kamouraska, offre ses services pour la tenue d'un moulin à farine, comme meunier. Il peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser à

CHARLES RUEST,  
St Louis de Kamouraska, P. Q.  
3 mars 1887.

**Terre à vendre.**

Une magnifique terre, en bon état de culture, de trois arpents et demi sur quarante-deux arpents de profondeur, située au Village de St Roch des Aulnaies, voisin de Jean-Baptiste Dupuis, éc., près des écoles, du moulin à farine, des magasins et de la fromagerie, avec maison, grange et autres bâtisses. L'eau en abondance est à proximité de la maison et des bâtiments.

Pour les conditions de vente, s'adresser à  
EUSEBE PELLETIER  
Au Village de St Roch des Aulnaies.

**A VENDRE**

BETAIL AYRSHIRE,  
COCHONS BERKSHIRES,  
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK  
S'adresser à  
M. LOUIS BEAUBIEN,  
16, Rue St Jacques, MONTREAL

**AVIS**

**Aux Débiteurs de Butchart, Bros. & Co.**

Avis vous est donné les présentes que les créances ou droits d'action que Butchart & Co., possédaient contre vous ont été vendus et transportés à Butchart & Co., de la ville de St Germain de Rimouski, marchands, en vertu d'un acte de cession et vente, reçu devant E. J. Angers, Notaire, à Québec, le vingt-six du mois de février mil huit cent quatre-vingt sept, et consenti par Henry A. Bédard, écuyer, curateur, à la session judiciaire faite par les dits Butchart, Bros. & Co., dans la cause No 1515, Cour Supérieure, Rimouski.

BUTCHART & Co.

Rimouski, 5 mars 1887.

24 mars 1887.

**A VENDRE**

**UN MOULIN A FARINE.**

Le soussigné offre en vente un Moulin à farine avantageusement situé dans la paroisse de St Louis de Kamouraska. Ce moulin a trois moulanges et possède les appareils les plus modernes pour son bon fonctionnement. Tout est en bonne condition et peut donner complète satisfaction. Les conditions les plus avantageuses seront accordées à l'acheteur.

S'adresser à

PIERRE MICHAUD,  
St-Louis de Kamouraska.

3 mars 1887.

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

**1886---Arrangement pour la saison d'hiver---1887**

Le et après lundi, 14 juin 1886, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.35 A. M.
Pour Lévis.....	9.50 A. M.
Pour St-Jean et Halifax.....	10.38 A. M.
Pour Lévis.....	3.10 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	3.50 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	10.32 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef  
Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. Bk., 22 novembre 1886.

**FROMAGERIE COMPLETE A VENDRE**

**STE FLAVIE.**

A vendre à Ste Flavie, comté de Rimouski, une fromagerie complète, dans un état parfait de conservation, n'ayant servi qu'environ quatre mois.

S'adresser à

JOSEPH CHOUINARD,  
Fromager à Ste Flavie

27 janvier 1887.